

n°11

**COMM'UNE INFO  
SALIGNAC**

**PREMIER TRIMESTRE  
2023**



## LE MOT DU MAIRE

Cette nouvelle année a démarré par la traditionnelle cérémonie des vœux le vendredi 13 janvier dernier. Je profite de cet espace d'expression pour remercier chaleureusement tous les administrés qui ont répondu présents à notre invitation. C'est toujours un grand moment de plaisir et de partage. C'est l'occasion de remercier publiquement tous nos agents communaux, Le Conseil Municipal, les membres du SIVU qui œuvrent pour notre réseau d'eau potable, les membres de l'ASA également qui défendent les intérêts des petits et grands arrosants en espérant bénéficier d'un bouclier tarifaire visant à limiter la hausse du prix de l'électricité, les membres du CCAS, les Associations tels que le Comité Des Fêtes, le Foyer Rural, Vivre avec l'Ecole avec son pédibus ; remercier aussi les commerçants de notre marché estival qui j'espère va perdurer, le camion de pizza du mercredi soir, tous les bénévoles qui participent à la vie de notre village de Salignac, de remercier tous nos financeurs : Le Département, La Région, l'Etat. C'est l'occasion également de faire le point des travaux accomplis que vous avez pu également découvrir tout au long de nos bulletins municipaux et bien sûr tous les travaux à venir : La municipalité avance dans leurs futurs projets tels que l'espace jeux au quartier des Gilotières, j'espère qu'il pourra se concrétiser prochainement. L'année 2023 se promet d'être chargée en travaux, comme la réfection du bâtiment communal et les différents aménagements prévus, vous pourrez découvrir dans les pages suivantes les petits travaux réalisés.

Côté Communauté de Communes (CCJLVD), les bacs à roulettes qui recevaient les ordures ménagères ont été retirés, comme cela a été évoqué lors de la réunion publique sur ce sujet et l'installation des nouvelles colonnes a également été mis en place. Je suis consciente du changement pour tout le monde, mais à juste titre puisque le tonnage d'enfouissement autorisé se réduit considérablement dans nos centres de tri par mesure écologique. De plus, l'une des mesures de la loi AGECL (anti gaspillage pour une économie circulaire) est la mise en place d'une solution de collecte des restes alimentaires pour valoriser ces biodéchets en biogaz ou en compost. Afin de mettre en place le tri à la source des déchets alimentaires des particuliers, d'ici le 1er janvier 2024, la Communauté de Communes étudie des solutions comme la mise à disposition de composteurs collectifs pour les administrés, un vaste chantier pour les collectivités. La CCJLVD poursuit également la vente de composteurs individuels à prix réduit (15 €).

Cette année 2023 sera très animée par nos Associations qui vont organiser différents événements qui nous permettront de nous retrouver pour savourer ces moments particuliers de bonheur simple en famille ou entre amis et oublier un peu les tracas de tous les jours.

Je souhaite également la bienvenue à tous les nouveaux arrivants qui s'installent sur notre territoire, j'espère qu'ils auront le cœur de s'adapter et qu'ils auront envie de s'impliquer avec nous pour faire vivre et avancer notre village de Salignac.

Pour terminer, je vous souhaite une très bonne lecture de ce numéro et un excellent printemps à toutes et tous.

Prenez soin de vous

Angélique EULOGE



### ETAT CIVIL

#### NAISSANCE

AUCOMTE Lila née le 16 décembre 2022

REI Juliann né le 06 janvier 2023

ORLANDINI Layana née le 20 janvier 2023

## RENSEIGNEMENTS UTILES

### **MAIRIE DE SALIGNAC**

1050 Route du Village – 04290 Salignac  
Horaires d'ouverture :  
le lundi, jeudi, vendredi de 8H00 à 12H00 et de  
13H30 à 17H00  
le mardi de 13H30 à 17H00.  
Téléphone : 04.92.61.31.28  
Adresse mail : [salignachp@orange.fr](mailto:salignachp@orange.fr)

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES JABRON LURE VANÇON DURANCE**

110 Rue de l'école – 04290 Salignac  
Horaires d'ouverture :  
le lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8H00  
à 12H00 et de 14H00 à 18H00  
Téléphone : 04.92.34.46.75  
Adresse mail : [secretariat@ccjlvd.fr](mailto:secretariat@ccjlvd.fr)

### **SIVU SALIGNAC-ENTREPIERRES (EAU POTABLE)**

Président : Mr DELACROIX Jean-Marie  
Parc de SISTERON Val de Durance  
17 Allée des Genets - Bureau 15 –  
04200SISTERON  
Horaires d'ouverture : le jeudi de 8H30 à 12H00  
et de 14H00 à 18H00  
Téléphone secrétariat : 09.62.12.65.45  
Téléphone astreinte : 06.86.58.68.30 uniquement  
en cas de problème technique  
Adresse mail :  
[sivusalignacentrepierres@orange.fr](mailto:sivusalignacentrepierres@orange.fr) à privilégier

### **MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC**

22 rue des Arcades 04200 Sisteron  
Téléphone 04.92.32.15.69.

### **CENTRE MEDICO SOCIAL**

3 avenue Alsace Lorraine 04200 SISTERON  
Téléphone : 04.92.61.06.92

### **ASA D'IRRIGATION**

Président : Mr ESCLANGON Gilles

#### **Changement d'adresse**

### **Fédération Départementale des Structures d'Irrigation Collectives (FDSIC 04)**

Antenne Chambre d'Agriculture  
Avenue Charles Richaud  
04700 ORAISON

#### **Modification du numéro de téléphone : 04.92.79.40.41**

L'adresse mail reste la même :  
[asasalignacentrepierres@orange.fr](mailto:asasalignacentrepierres@orange.fr)

### **LES NUMEROS D'URGENCE**

Police secours : 17  
Pompiers : 18  
Samu : 15  
Hôpital de Sisteron :  
04 92 33 70 00  
Gendarmerie Château-Arnoux :  
04 92 64 00 02  
Enfance en danger : 119  
SOS Violence : 0800.059.595  
SOS Violences conjugales : 3919



## **TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT VOTRE APPLICATION PANNEAUPOCKET**

**Recevez les alertes et les informations de votre commune  
en 4 CLICS**

**1**

Ouvrez votre application **Play Store**, **App Store** ou **AppGallery** sur votre  
téléphone ou sur votre tablette



**2**

Tapez "**PanneauPocket**" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou  
en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones).

**3**

Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket  
en tête de liste. Cliquez sur "**Installer**" ou "**Obtenir**".

**4**

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de votre  
commune. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel.

## CALENDRIER DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Ce service est réservé aux habitants de la commune de Salignac. Cette collecte est réservée aux encombrants ménagers dont le poids ou le volume ne permet pas de les transporter dans un véhicule de tourisme et qui ne doivent en aucun cas être déposés à la collecte des ordures ménagères. Ils font l'objet d'une collecte en porte à porte sur inscription préalable auprès du secrétariat de la Mairie de Salignac au moins 24h avant le jour de collecte. Téléphone mairie de Salignac 04.92.61.31.28.

JEUDI 27 AVRIL 2023

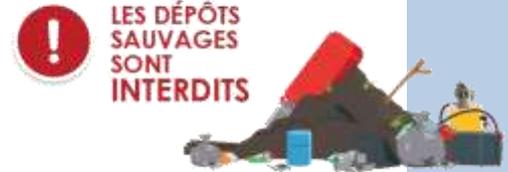
JEUDI 22 JUIN 2023

JEUDI 24 AOUT 2023

JEUDI 26 OCTOBRE 2023

JEUDI 14 DECEMBRE 2023

**LES DÉPÔTS SAUVAGES**



**150€ À 1500€ D'AMENDE**

## CALENDRIER DE COLLECTE DECHETS VERTS

Le camion de la mairie est mis à disposition des habitants de la commune de Salignac pour la collecte **UNIQUEMENT des déchets verts**.



AVRIL 2023	MAI 2023
1 & 2 : CHEMIN DES CHÊNES	6 & 7 : CHEMIN DES CHÊNES
8 & 9 : QUARTIER SENS	13 & 14 : QUARTIER SENS
15 & 16 : CHEMIN DES CHATAIGNIERS	20 & 21 : CHEMIN DES CHATAIGNIERS
22 & 23 : 4 CHEMINS VALLEE DU RIEU	27 & 28 : 4 CHEMINS VALLEE DU RIEU
29 & 30 : PLACE HLM LE MARDARIC	
JUIN 2023	JUILLET 2023
3 & 4 : PLACE HLM LE MARDARIC	1 & 2 : 4 CHEMINS VALLEE DU RIEU
10 & 11 : CHEMIN DES CHÊNES	8 & 9 : PLACE HLM LE MARDARIC
17 & 18 : QUARTIER SENS	15 & 16 : CHEMIN DES CHÊNES
24 & 25 : CHEMIN DES CHATAIGNIERS	22 & 23 : QUARTIER SENS
	29 & 30 : CHEMIN DES CHATAIGNIERS

**Un objet qui n'avait rien à voir avec les déchets verts a été trouvé dans le petit camion, il est rappelé que seuls les déchets verts sont acceptés.**

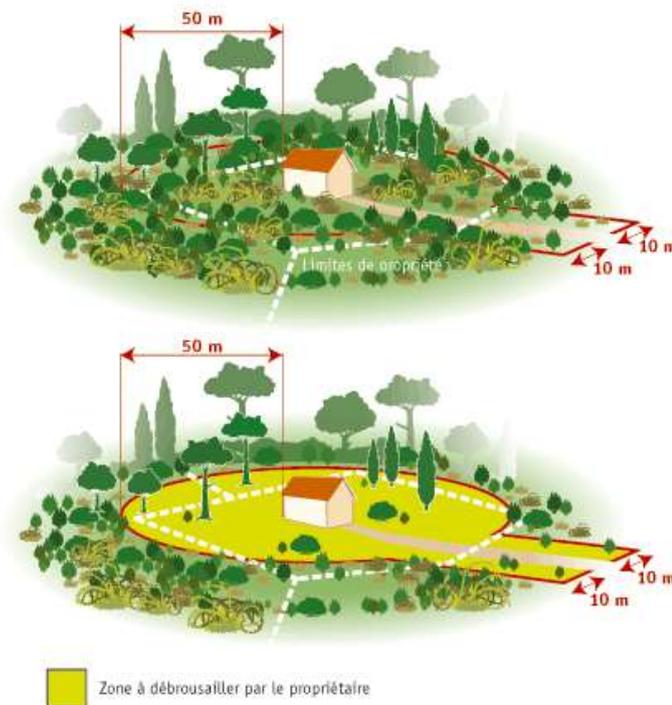
Il est rappelé que selon l'arrêté préfectoral 2020-021-006 du 21 janvier 2020 portant réglementation de l'emploi du feu dans le département des Alpes-de-Haute-Provence. **Il interdit le brûlage des déchets verts produits par les particuliers, les professionnels et les collectivités sur l'ensemble du département des alpes de haute Provence quel que soit la période de l'année.** Les déchets verts comprennent les déchets issus de tonte de gazon, les feuilles, les aiguilles mortes, les tailles d'arbres et d'arbustes. Les déchets verts doivent être portés à une déchetterie, broyés ou compostés.

Seul est autorisé le brûlage des résidus de l'activité agricole, les rémanents de travaux forestiers et les végétaux infectés. La pratique de l'écobuage est autorisée pour les seuls agriculteurs et éleveurs. Déclaration préalable en mairie, au moins 48h avant la mise à feu, le brûlage des végétaux sur pieds (écobuage) et des déchets coupés jusqu'au 15 mars inclus.

**REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION**  
**OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT :**

La commune de Salignac a le plaisir de vous inviter à une réunion publique d'information animée par l'Office National des Forêts à la salle polyvalente et pourra répondre à vos questions liées aux Obligations Légales de Débroussaillage :

**Le 20 avril 2023 à 18h30**



**NETTOYONS LE SUD : RDV LE 15 AVRIL POUR UNE GRANDE DEPOLLUTION DE LA REGION !**

Salignac fait partie des 250 communes inscrites pour l'opération régionale de ramassage des déchets « Nettoyons le sud » !

Marre de voir des déchets de partout ?

Le 15 avril, remontons-nous les manches pour débarrasser notre commune de ces déchets.

**Rendez-vous devant la mairie à 14H00 le 15 avril 2023**

Chacun dans notre commune mais synchronisés dans toute la Région Sud, en petite foulée ou à sa propre cadence, notre action citoyenne se vit au grand air !



## COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

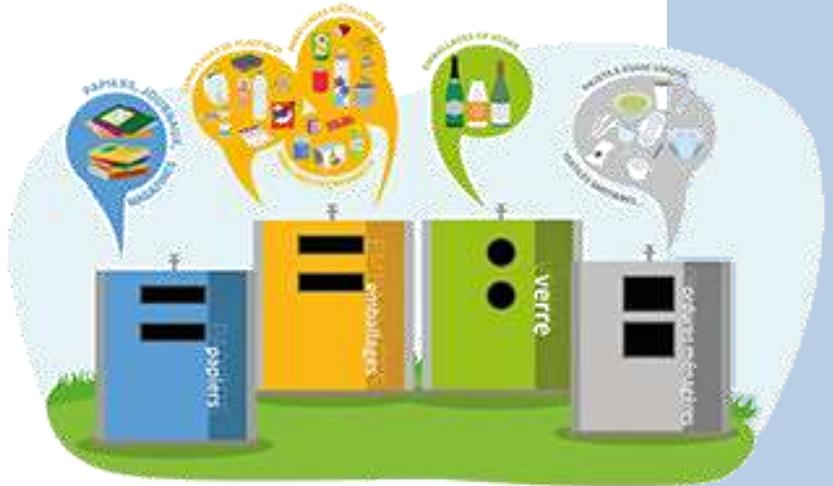
Pour rappel, les bacs noirs dans lesquels vous déposiez vos ordures ménagères ont été retirés le 28 mars 2023

Vos déchets devront être déposés dans les colonnes prévues à cet effet sur les différents points d'apports volontaires installés sur la commune aux endroits suivants :

- **Parking du Mardaric à l'entrée du village**
- **City stade**
- **Chemin des Chênes**
- **Chemin du Cèdre (en direction de Sens)**

Nous vous remercions par avance pour votre civisme et votre implication dont dépend la réussite de cette opération, qui

doit nous permettre de faire progresser de façon significative le tri sélectif et de réduire fortement nos tonnages de déchets mis à l'enfouissement, ceci à la fois pour préserver notre environnement et éviter une explosion des coûts de traitement des ordures ménagères.



**En 2022, le tri du verre a permis de reverser 10 917 €  
à la Ligue Contre le Cancer des Alpes de Haute-Provence**

**En 2022, 4 367 tonnes de verre ont été triées par les Bas-Alpins pour soutenir  
le Comité Départemental de la Ligue Contre le Cancer.**

Depuis 2010, le SYDEVOM et ses collectivités adhérentes soutiennent la Ligue Contre le Cancer. L'opération consiste à reverser 2,50€ pour chaque tonne de verre triée et recyclée. Ce sont ainsi plus de 97 690 € qui ont été versées à la Ligue depuis le début du partenariat.

Dès 1974, la Ligue Contre le Cancer initie la collecte du verre, finançant même parfois l'achat des containers. Par la suite, l'organisation de la collecte sélective devient une mission de service public à la charge des collectivités. C'est donc tout naturellement que le Comité départemental de la Ligue Contre le Cancer s'est tourné vers le SYDEVOM et les collectivités locales pour solliciter un partenariat pour la collecte du verre.

L'objectif principal de ce partenariat est de faire augmenter de manière significative le tri et la collecte du verre pour reverser le plus de fonds possible pour la lutte contre le cancer. Avec les fonds recueillis, l'association soutient les malades et leur famille habitant dans notre département, quel que soit le lieu où les soins leur sont prodigués. Quatre axes d'actions :

- L'accompagnement des malades grâce aux soins de support et attribution de secours financiers,
- La prévention et le dépistage,
- Le financement de la recherche,
- Le plaidoyer.

**PLUSIEURS CHIENS ERRANTS SONT VUS REGULIEREMENT SUR LA COMMUNE. IL EST RAPPELE AUX HABITANTS QU'IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE LAISSER SES ANIMAUX DIVAGUER SUR LA VOIE PUBLIQUE.**

Un chien « en état de divagation » est un animal errant.

C'est l'article L211-23 du code rural qui en donne la définition : *Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.*

**Chien errant : que risque-t-on ?**

**Un accident**

Un chien en liberté, complètement livré à lui-même, peut traverser la route et se faire renverser. Il est aussi exposé à des blessures provoquées par des promeneurs qui, effrayés de voir un chien arriver vers eux, peuvent s'en prendre à lui... Bref, laisser un chien divaguer, c'est avant tout dangereux pour lui. C'est aussi dangereux pour les autres. Un chien qui surgit sur la route peut provoquer un accident de la circulation. Aussi gentil qu'il soit, le chien peut mordre une personne qui souhaiterait le récupérer par peur... Or, tout accident provoqué par un chien non tenu en laisse engage la responsabilité exclusive de son propriétaire. Ce dernier risque alors des sanctions pénales si les victimes portent plainte et il devra faire fonctionner son assurance responsabilité civile pour indemniser les dommages matériels et/ou corporels causés par son chien à autrui.

**Des amendes**

Au-delà des risques d'accidents de la voie publique que l'on encoure à laisser son chien divaguer, l'article L211-19-1 du code rural précise qu'il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques. Le non-respect de cette obligation peut alors être sanctionnée par une amende de 1ère classe (montant maximal de 38€), voire de 2ème classe si le chien est un animal de 1ère ou de 2ème catégorie (montant maximal de 150€).

Laisser son chien divaguer sur la voie publique peut également faire l'objet d'une contravention de 5ème classe dont le montant maximal s'élève à 150€ si l'infraction a été constatée par le Maire ou la Gendarmerie.

**Des frais imprévus**

Si un chien errant a été capturé par la fourrière, son maître devra, pour le récupérer, s'acquitter :

- d'un forfait de récupération de l'animal dont le montant varie selon les fourrières,
- des frais d'alimentation et de garde qui dépendent du nombre de jours pendant lesquels la fourrière a gardé le chien,
- des frais d'identification de l'animal si le chien n'était ni tatoué ni pucé au moment de sa capture.

Si l'animal a été retrouvé blessé ou accidenté et qu'il a nécessité des soins vétérinaires, ces frais sont à la charge du Maire de la commune où a été retrouvé le chien errant. Le Maire peut alors demander le remboursement des frais occasionnés au propriétaire de l'animal.



**Faites Stériliser votre chat !**

Les refuges débordent de chats abandonnés qui attendent leur tour pour être adoptés.

Un couple de chats non stérilisés peut donner naissance à 10 chatons la 1ère année, qui pourront à leur tour donner naissance à plus de 100 chatons l'année suivante !

Pour limiter la prolifération féline, la misère, les maltraitements et les euthanasies inutiles, faites stériliser votre chat.

**LES AVANTAGES DE LA STERILISATION**

**Pour les femelles finis :**

- Les chaleurs, les vocalises, l'attraction des mâles
- Les fugues et accidents de la circulation associés...
- Les portées non désirées
- La transmission de maladie par contact sexuel
- Les infections de l'utérus, les tumeurs mammaires

**Pour les mâles finis :**

- Les odeurs fortes d'urine
- Les marquages urinaires
- Les fugues, les bagarres et accidents de la circulation associés
- La transmission de maladie par contact sexuel ou par morsures

## **NOUVELLE OBLIGATION DE DECLARATION POUR LES PROPRIETAIRES D'UN BIEN IMMOBILIER EN 2023**



Tous les propriétaires sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023. À partir du 1er janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr). La taxe d'habitation est supprimée pour les résidences principales à partir de 2023. Tous les propriétaires, particuliers ou personnes morales, d'une résidence principale, secondaire, d'un bien locatif ou vacant, doivent pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et, s'ils ne les occupent pas eux-mêmes, déclarer l'identité des occupants et la période d'occupation à compter du 1er janvier 2023.

Pour ce faire, connectez-vous à votre espace personnel ou professionnel sur le site [impots.gouv](https://impots.gouv.fr) avec votre numéro fiscal et votre mot de passe et allez dans l'onglet « Biens immobiliers » pour effectuer pour chacun de vos biens une déclaration d'occupation (résidence principale, résidence secondaire, local loué, local occupé à titre gratuit, local vacant) et de loyer mensuel.

### **TRAVAUX DIVERS**

- Mise aux normes des toilettes pour personnes à mobilité réduite de la salle polyvalente avec la pose d'un lavabo, pose d'une barre d'appui et d'un nouvel éclairage
- Remplacement des luminaires dans la salle du Conseil Municipal par des leds
- Pose de bancs dans les abris bus au quartier des Gilotières
- Pose d'une grille de protection sur la fenêtre de la sacristie de l'église du village
- Remplacement du chauffe-eau dans les sanitaires des locaux de la Mairie
- Rénovation de la fenêtre dans le local de la station d'épuration de Sens et pose d'une grille de protection
- Vitrage remplacé sur une fenêtre dans le garage communal
- Les locaux de la Garderie, Ecole, Mairie ont été raccordés à la fibre optique, ce qui permet un meilleur débit pour l'ensemble des utilisateurs.
- Travaux de réfection terminés sur la terrasse de la salle polyvalente
- Traverses du chemin pour les eaux pluviales de la Chapelle

### **Projets en cours et à venir**

- Les travaux à l'église du vieux village sont toujours en cours avec la pose des vitraux.
- Demande de subvention pour la réhabilitation du bâtiment communal (ex Foyer Rural) en maison des associations centre culturel
- Demande de subvention pour le renouvellement du matériel informatique de l'école
- Travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite de l'entrée de la Mairie
- Etude aménagement d'un terrain de jeux aux Gilotières
- Projet d'acquisition d'un camion poly bennes d'occasion – demande de subvention fodac 2023



## VIE DE LA COMMUNE

La grille qui souhaite la bienvenue à l'entrée du village a été récupérée et améliorée par nos agents municipaux : Éric, Benjamin et Thibaut. Cette grille était parmi les gravats à l'église St Clément. Monsieur Gros Menuisier situé à Salignac a fait don des planches, Mr Ailhaud Alain les a décorées.

**Crèche dans l'église** : la crèche a été élaborée dans notre petite église Sainte Thérèse au village. Le public a pu la découvrir les 22, 27 et 29 décembre 2023.



## DENEIGEMENT :

Afin d'anticiper la tombée de la neige, Benjamin LATIL, Agent Technique a pu bénéficier d'une formation sur les engins de déneigement. Cette formation est arrivée à point nommé car elle a pu être directement mise en pratique avec la neige qui est tombée en décembre et en février. De plus l'entreprise EARL ALDEMON est présente également en renfort. La priorité est donnée aux rues et aux axes principaux. Tous deux sont au service des administrés afin que les routes soient dégagées en temps et en heure. Remercions les riverains déneigeant leur entrée avant le passage de la déneigeuse.

## CEREMONIE DES VŒUX

Le 13 janvier 2023 Madame Le Maire et son Conseil Municipal ont convié la population du village. C'est avec une grande émotion que Mme Le Maire présentait ses premiers vœux à l'ensemble de ses administrés, en exposant l'ensemble des travaux réalisés depuis le début de la mandature, ceux en cours et à venir. Des photos des travaux et événements ont été projetés dans la salle. Au cours de ces retrouvailles les invités ont pu lever le verre et déguster la Galette des Rois.



## MESSE DU 19 MARS A LA CHAPELLE SAINT-JOSEPH



## PROJECTION DU FILM NAPOLEON SAMEDI 1<sup>ER</sup> AVRIL 2023

**Projection du film de P&GHS**  
Organisation : Mairie de Salignac

# NAPOLEON

## d'une rive à l'autre

# SALIGNAC

Samedi 1<sup>er</sup> Avril 2023  
à 18 h30  
salle des fêtes  
Gratuit

Pourquoi Napoléon a-t-il franchi les Basses-Alpes sans un coup de feu ?  
Qui l'a aidé ?  
Un documentaire de 52 mn pour y répondre

## FAITS DIVERS

**Le 4 février 2023 un ULM** a atterri malencontreusement sur un olivier situé dans la parcelle jouxtant le City Stade, cet accident n'a pas entraîné de victime corporelle.

**Empoisonnement de chiens** : des chiens ont été empoisonnés sur la commune. Deux d'entre eux sont morts et le troisième a pu être sauvé grâce aux soins du vétérinaire. Une enquête est en cours au sein de la gendarmerie de Château-Arnoux.

**Vols** : Un agriculteur situé sur la commune a subi un vol de 200 plants de lavandins sur sa parcelle fraîchement plantée. La brigade de Gendarmerie de Château-Arnoux est intervenue et une enquête est en cours.

## CCAS



**Repas de Noël** : les Aînés du village se sont retrouvés autour d'un repas concocté par le Panier d'Aurore traiteur à Sisteron au menu : tarte aux poireaux noix de St Jacques, rizotto sauce forestière, entremet chocolat, mandarines, papillotes, vins, café. Le tout accompagné de chansons interprétées par la talentueuse

Frédérique Younès. Les membres du CCAS ont eu plaisir d'accueillir et de faire le service à 57 participants dans un esprit festif et de retrouvailles.

**Le colis de Noël** offert par le CCAS à toutes les personnes de plus de 75 ans. En 2022, 22 colis simples et 13 colis couples ont été distribués.

**Activité des aînés** Cette nouvelle année, les amis du mercredi ont pu honorer deux des leur, en effet en janvier Marie-Thérèse Martineau et en février Adrien Esclangon ont fêté leurs 90 ans, l'occasion de partager un moment convivial.



## GARDERIE

Nous avons terminé l'année 2022 par une grande fête pour les enfants de l'école de Salignac avec l'Association Vivre avec l'Ecole, le Comité des Fêtes et les membres des activités des Aînés. Le père Noël est venu nous rendre visite pour le grand étonnement des enfants. La recette de la vente d'objets confectionnés par les petites mains de fées des activités des aînés a été donnée pour la coopérative scolaire pour un futur projet pédagogique.

## ECOLE

Tous les ans, au 1<sup>er</sup> janvier, les communes d'Entrepierrres et de Salignac font un bilan des charges de gestion courantes (électricité, produits d'entretien, alimentation, frais de personnel etc...) liés aux écoles, à la cantine et à la garderie.

Au bilan 2022 (fait en janvier 2023) il y avait 67 enfants inscrits à l'école de Salignac pour un coût total de 100 363.61 € soit un coût par élève à 1 497.96 €. A l'école d'Entrepierrres il y avait 41 élèves pour un coût total de 94 785.21€ soit 2 311.83 € par élève.

## **SOCIETE DE CHASSE DE SALIGNAC**

Mr Delsarte Jean Luc a rencontré Mr Muselier Président du Conseil Régional de PACA, à l'occasion des vœux de la ville de Forcalquier.

Il a profité de cette occasion pour remercier la Région pour l'accueil qu'il a reçu lors de ses déplacements à l'hôtel de Région à Marseille pour le dépôt des dossiers de subvention et l'octroi d'une subvention d'un montant de 4 550.00 € concernant la création d'une garenne, d'un local de stockage et d'achat divers de matériels pour débroussaillage.



## **VIVRE AVEC L'ECOLE - LE PEDIBUS SALIGNACAIS**

Après la trêve hivernale, ce lundi 27 février dernier, le Pédibus Salignacais a repris son activité. Une réelle activité intergénérationnelle qui prend tout son sens. Des bénévoles, la plupart sont des retraités, qui accompagnent les écoliers.

Mais cette démarche répond à des principes fondamentaux plein de bon sens.

1- Permettre aux enfants de commencer leur journée par une activité physique stimulante, qui les aide à développer une meilleure concentration sur les activités scolaires. (L'activité physique, une recommandation gouvernementale, mais aussi une arme pour la santé physique et psychique).

2- D'habituer les enfants à se déplacer à pied pour les rendre plus autonomes quand viendra l'âge du collège et de les sensibiliser à la sécurité routière,

3- De fluidifier le flot de voitures aux abords de l'école, d'éviter les flux de circulation dans notre village, de faire des économies de carburant, de réduire la pollution ; C'est important pour tous.

4- Développer la convivialité et la bonne humeur entre enfants et bénévoles et de favoriser les liens intergénérationnels

Parents, sachez que l'on accueille aussi les plus jeunes enfants, ceux qui vont à la maternelle, les



bons marcheurs. D'ailleurs bravo à la jeune LUCIE qui rejoint le groupe de temps à autre. Nous tenons à féliciter la fidélité et l'enthousiasme de JORDAN, JOSEPH, BLANDINE et ALBANE qui tous les jours sont au rendez-vous.

Mais, les beaux jours arrivant, nos chères petites têtes blondes, que nous avons perdues dans les dédales du froid hivernal, nous reviennent. Au gré du printemps les paysages se transforment, les matins sont plus doux, que les parents n'hésitent pas à nous confier leurs écoliers pour rejoindre notre joyeuse tribu.

Même la neige ne les a pas découragés.

J'adresse un grand merci à tous les bénévoles qui sont présents chaque matin pour accompagner vos enfants.

Bienvenue aux nouveaux écoliers et Si des personnes sont intéressées pour rejoindre le groupe de bénévoles, c'est avec plaisir, vous pouvez me contacter Cécile MARTINEAU au 06.74.85.12.71. ou par mail : [jlouis.martineau@orange.fr](mailto:jlouis.martineau@orange.fr)

L'association « Vivre avec l'Ecole »

## LE FOYER RURAL



Depuis janvier nous étions en pleine préparation pour le char du Carnaval, qui avait pour thème les « Pirates ». Construction, découpage, pliage, collage avec des fleurs créées en papier crépon (plus de 15000). Merci à tous pour votre aide suivant vos disponibilités : Thierry, Valérie, Jean-Louis, Patricia, Martine, Yoan, Jean-François, Elodie. Merci à Lucien pour le tracteur. Un clin d'œil aux petites mains aussi : Loucas, Antonin, Ninon, Léonie, Roxane, Timéo et Célia. Nous avons défilé pour Mardi Gras à Sisteron avec 10 chars en tout. Ensuite, le dimanche 26 février pour notre carnaval sur Salignac. Cette année, on avait innové un grand tour pour le défilé, départ des Gilotières accompagné par le char « Fête de la Bière » crée par le Comité des Fêtes de Salignac, le comité des fêtes de Sisteron a participé avec le char « Montgolfière » en hommage à Michel ARMITTANO ainsi que la carriole du pédibus « l'Arche de Noé » de l'Association Vivre avec l'École de Salignac. Merci à eux. Beaucoup d'enfants avec leur joli costume et leurs parents nous ont rejoints pour le défilé malgré le froid glacial. L'ambiance était de mise. Ils se sont bien amusés avec les confettis avant un gouter confectionné de crêpes et de beignets offert dans la salle polyvalente. Tout ce petit monde s'est réchauffé autour d'un chocolat chaud ou d'un café...Merci à tous de votre présence et à toutes les personnes qui nous ont gentiment aidé. Sans oublier toute mon équipe du Foyer Rural. Nous aurons encore bien de l'occupation quand nous finaliserons le char pour le défilé du Corso de Sisteron le vendredi 14 juillet après-midi et le soir.



Maintenant, on ne se repose pas sur nos lauriers, on est en plein boum pour notre traditionnelle **Fête des plantes et de l'Artisanat qui aura lieu le dimanche 30 avril 2023**. Notez déjà cette date sur votre agenda, nous vous attendons nombreux !!

Présidente du Foyer Rural.

## COMITE DES FETES

Après une première année d'animation réussie, votre comité des fêtes est de retour... Une deuxième saison s'annonce, que l'on espère encore plus riche en partage et en émotions... Notre village le mérite et tout ça GRACE A VOUS HABITANTS ET AMIS DE SALIGNAC. Nous

**COMITÉ DES FÊTES SALIGNAC**

# SALIGNAC 2023

**DIM. 26 FÉVRIER**  
**CARNAVAL** Participation au CARNAVAL organisé par le Foyer Rural, avec notre char

**DIM. 9 AVRIL**  
**CHASSE AUX OEUF DE PÂQUES**

**SAM. 6 MAI**  
**FÊTE DES BRASSEURS 2ÈME ÉDITION** Musique, bières locales, animations DE 12H A MINUIT

**23,24 ET 25 JUIN**  
**FÊTE DU VILLAGE** Orchestre, DJ, concours de boules, repas, jeux pour enfants

**DIM. 10 SEPTEMBRE**  
**VIDE-GRENIER**

**DÉCEMBRE**  
**NOËL SURPRISE POUR PETITS & GRANDS**

commencerons cette année 2023 avec toujours comme priorité la joie des enfants. Une chasse aux œufs sera organisée pour eux le dimanche des fêtes de Pâques. Vous ne serez pas en reste, adultes, car nous organiserons pour vous la deuxième édition de la « FETES DES BRASSEURS » LE 6 MAI. Elle ne sera pas plus grande, mais encore plus belle, « réservez votre weekend ». S'en suivra la fête du village les 23.24 et 25 juin, et oui comme vous pouvez le lire, c'est sur 3 jours cette année. Ce qui nous permettra de faire plaisir à toutes les générations, les petits, les grands et bien sûr nos chers aînés.

Votre comité des fêtes reste à votre écoute, nous ne plairons peut-être jamais à tout le monde, mais nous ferons TOUJOURS de notre mieux.

Le Président Jérôme REI

## MARCHÉ ESTIVAL

Reprise du marché hebdomadaire estival à partir du mercredi 21 juin 2023.

Tous les mercredis à partir de 18H00 sur le parking du restaurant.



### CAMION DE PIZZAS

Un Camion de Pizzas est sur la place du village tous les mercredis à partir de 18 heures.

La Petite Fringale Téléphone : 06.56.72.10.65

### LES PAYSANS DU VILLAGE DE SALIGNAC :

ESCLANGON Gilles – Culture de céréales et fourrage

EARL ALDEMON – Rémy et Julien EULOGE – Producteurs de plantes aromatiques : essence de lavandin, thym, estragon, producteur pommes Bio, culture céréales et fourrages

LOMBARD Ludovic et Gilbert – Producteur de fruits et légumes, présent sur les marchés de Sisteron les mercredis et samedis et sur le marché estival du mercredi soir à Salignac

MAUREL Nicolas – Huile d'olive Bio, Olives de table, Tapenade, Amandes

EARL de PLANUBERT – Martial et Guy BAILLE – Culture de fourrage, céréales

LE CHAMP D'ANTARES Vincent DE GENNARO - Ferme du Borny. Vente de fruits et légumes de saisons, cultivés sans aucun traitement, du semis à la récolte. Vente de paniers personnalisés sur commande.

Contact : 0627947589 ou via la page Facebook Le champ d'Antares (vous trouverez la liste des légumes disponibles et les légumes à venir)

### LES ASSISTANTES MATERNELLES DU VILLAGE DE SALIGNAC

Brigitte CHABBERT, 908 rte du village, 04290 SALIGNAC - 07 70 66 00 83 / [brigitte.chab04@gmail.com](mailto:brigitte.chab04@gmail.com)

Laalia HEBIDI, 184 chemin des oliviers, 04290 SALIGNAC - 06 52 31 64 24 garde d'enfants le mercredi et vacances scolaires seulement.

Océane SCUITTI 501 route de la Chapelle, 04290 SALIGNAC - 07.89.88.84.64

### LES ARTISANS DU VILLAGE DE SALIGNAC

JULIEN GARGANO  
Terrassement, V.R.D, Chauffeur d'engins/PL  
06.88.78.79.63  
[julgarga@hotmail.fr](mailto:julgarga@hotmail.fr)

Thierry LEITZ, Artisan, tous travaux garantie décennale pour l'électricité, la plomberie, installation de cuisine et de salle de bain  
06.60.85.25.87, [thierryleitz@yahoo.fr](mailto:thierryleitz@yahoo.fr)

Rolland PEREZ, Artisan Peintre, 06.78.68.91.13,  
[rolland.perez04@gmail.com](mailto:rolland.perez04@gmail.com)

SASU DOMENGE Sylvain, tous travaux du bâtiment, 06.98.30.36.25,  
[sasudomengesylvain@yahoo.fr](mailto:sasudomengesylvain@yahoo.fr)

PROVENCE INTENDANCE, Piscine, réparation entretien rénovation, François NICOLA,  
06.87.28.48.09, [cg@provence-intendance.com](http://cg@provence-intendance.com)

FAVINI SERVICES, Produits agricoles, locations de bennes, transports, 06.27.76.11.20

SOCIETE ALPINE DES BOIS, débroussaillage, déboisement, broyage, préparation de terrain, élagage, démontage d'arbre, bois de chauffage,  
04.92.62.67.58, 06.74.89.17.18,  
[alpinedesbois@orange.fr](mailto:alpinedesbois@orange.fr)

MENUISERIE EBENISTERIE GROS,  
04.92.35.35.35, 06.70.72.62.69, 06.82.65.20.82,  
[menuiserie.ebenisterie.gros@orange.fr](mailto:menuiserie.ebenisterie.gros@orange.fr)

LES BELLES LURETTES  
Location de voitures anciennes  
M.HAUFFMAN  
07.85.14.72.45  
[contact@lesbelleslurettes.fr](mailto:contact@lesbelleslurettes.fr)  
site [www.lesbelleslurettes.fr](http://www.lesbelleslurettes.fr)

AUDREY DOMENGE  
ENERGETICIENNE  
06.60.28.38.82 [energic.audrey@yahoo.com](mailto:energic.audrey@yahoo.com)

TATIE TOUT'S & CO  
Visites et garde à domicile pour chiens & chats  
06.70.66.57.94  
[Tatietouts04@gmail.com](mailto:Tatietouts04@gmail.com)

VERTICALIBRE  
Prestations d'élagage et d'abattage  
06.10.52.59.93  
[verticalibre@gmail.com](mailto:verticalibre@gmail.com)

## RECETTE

### CHOUQUETTES

#### Ingrédients pour 6 personnes :

Beurre : 125 g	Eau : 250 g
Eau : 250 g	Sel fin : 5 g
Farine : 150 g	œuf : 4
Sucre en grains	1 jaune d'œuf
Sucre : 6 g	



#### Préparation

- 1 - Préchauffer le four à 165° C.
- 2 – Mettre le beurre coupé en dés, le lait, l'eau et le sel dans une casserole. Faire bouillir sans réduire. Retirer la casserole du feu et ajouter la farine. Mélanger avec une spatule pendant 1 à 2 min.
- 3 – Remettre à feu doux pendant 3 à 4 minutes pour faire sécher la pâte.
- 4 – Verser dans le bol d'un batteur avec la feuille (avec un fouet et un saladier si vous n'avez pas de batteur). Faire tourner vitesse 2 pendant 2 mn 30 pour refroidir la pâte.
- 5 – Incorporer les œufs, battus en omelette, un à un et laisser tourner à chaque fois 3 min 30 entre chaque ajout. Quand la pâte a la texture d'un ruban, stopper.
- 6 – Verser l'appareil dans une poche à douille et faire des jolis choux sur une plaque recouverte d'une feuille de cuisson.

#### Pour finir

Dorer les choux avec le jaune battu mélangé à l'eau. Parsemer de sucre et enfourner environ 35 minutes pour des choux de taille moyenne. N'ouvrir en aucun cas le four pendant la cuisson.

#### Régalez-vous !!

**Protection des données personnelles :** Nous utilisons votre adresse électronique pour vous transmettre le bulletin municipal de la commune de Salignac. Le responsable de traitement est la mairie de Salignac. Si vous ne souhaitez plus recevoir le bulletin par mail, vous pouvez transmettre votre demande à la mairie par courrier électronique à l'adresse suivante : [salignachp@orange.fr](mailto:salignachp@orange.fr)

Vous pouvez retrouver toutes les actualités concernant la commune sur le site [www.salignac04.fr](http://www.salignac04.fr)  
Les démarches administratives, les comptes rendus des conseils municipaux, les informations de vie pratique, les menus de la cantine...

**Retrouvez les alertes, animations et informations sur l'application mobile PanneauPocket.  
Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.**